Envoyé en préfecture le 30/04/2018
Reçu en préfecture le 30/04/2018
Affiché le
ID : 017-211704150-20180411-2018_49CESDH130-DE

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 11 AVRIL 2018

Délibération

2018-49. CESSION D'UN LOCAL COMMERCIAL SIS 6 AVENUE DE BELLEVUE PARCELLE CADASTREE DH 130 LOT 6

Président de séance : Monsieur Jean-Philippe MACHON

Présents : 27
Jean-Philippe MACHON, Jean-Pierre ROUDIER, Nelly VEILLET, Bruno DRAPRON, Françoise BLEYNIE, Frédéric NEVEU, Liliane ARNAUD, Marcel GINOUX, Céline VIOLLET, Dominique ARNAUD, Annie TENDRON, Gérard DESRENTE, Jacques LOUBIERE, Danièle COMBY, Christian BERTHELOT, Marylise MOREAU, Philippe CREACHCADEC, Fanny HERVE, Nicolas GAZEAU, Claire CHATELAIS, Mélissa TROUVE, Aziz BACHOUR, Erol URAL, François EHLINGER, Laurence HENRY, Renée BENCHIMOL-LAURIBE, Josette GROLEAU

Excusés ayant donné pouvoir : 7
Marie-Line CHEMINADE à Jean-Philippe MACHON, Jean ENGELKING à Annie TENDRON, Dominique DEREN à Dominique ARNAUD, Christian SCHMITT à Nelly VEILLET, Caroline AUDOUIN à Claire CHATELAIS, Philippe CALLAUD à Renée BENCHIMOL LAURIBE, Serge MAUPOUET à Josette GROLEAU

Absente excusée : 1
Brigitte FAVREAU.

Secrétaire de séance : Monsieur Marcel GINOUX

Date de la convocation : 05 avril 2018

Date d'affichage : 30 AVR. 2018

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Vu l'avis de France Domaine N°2018-17415 V 0281 – 14 Z 82 du 28 février 2018

Vu la délibération n°2018 – 47 du Conseil municipal du 11 avril 2018 relative à la désaffectation d'un local commercial sis 6 avenue de Bellevue – Parcelle Cadastrée DH 130 Lot 6,

Vu la délibération n°2018 – 48 du Conseil municipal du 11 avril 2018 relative au déclassement d'un local commercial sis 6 avenue de Bellevue – Parcelle Cadastrée DH 130 Lot 6,

Considérant l'intérêt pour le dynamisme de la cité de diversifier l'offre de commerces et de services à la personne sur son territoire et de favoriser la création d'emplois,

Considérant qu'au titre de cette politique, la Collectivité veille au maintien d'activités commerciales et de services dans des quartiers à forte population comme celui de Bellevue et à l'intérêt pour la population de ce quartier de conserver dans l'enceinte de ce centre commercial, une offre de proximité concernant des services à la personne,

Envoyé en préfecture le 30/04/2018
Reçu en préfecture le 30/04/2018
Affiché le
ID : 017-211704150-20180411-2018_49CESDH130-DE

Considérant la création d'une maison médicale au sein du centre commercial de Bellevue,

Considérant que, la Collectivité avait acquis le lot de copropriété n°6 en 2012 pour maintenir l'association Les Restos Bébé sur ce local,

Considérant que l'association Restos Bébé du Cœur n'occupe plus les locaux, que ce dernier est donc vide de toute occupation,

Considérant que ce local, objet de la présente délibération, est identifié dans la copropriété, sous le numéro lot 6, d'une superficie totale de 65 m², plus les millièmes de quote-part des parties communes générales et de la propriété du sol correspondants,

Considérant que France Domaine a évalué ce bien immobilier à sept mille sept euros (7 700 €uros),

Considérant que Monsieur Bikialo, domicilié 12 rue d'Orfond 17100 Saintes souhaite acquérir ce local pour y installer un cabinet de médecin et formule une offre à neuf mille cinq cent euros (9 500 €uros),

Considérant que face à la baisse constante des dotations de l'Etat et à la nécessité de percevoir des recettes pour une gestion financière optimisée des deniers communaux, la Ville de Saintes a initié un processus d'aliénation de patrimoine,

Considérant que ces recettes permettront également à la Collectivité de mieux entretenir les immeubles conservés et d'acquérir le foncier nécessaire à l'accomplissement des projets municipaux,

Après consultation de la Commission « Dynamiser» du jeudi 29 mars 2018

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer :

- Sur la cession, pour un montant de neuf mille cinq cent euros (9 500 €uros), à Monsieur Bikialo ou à toute personne physique ou morale qu'il choisira de se substituer, d'un local en copropriété situé au centre commercial de Bellevue, sis 6 avenue de Bellevue, cadastré section DH n°130, qui est identifié dans la copropriété, sous le numéro lot 6.
- Sur l'autorisation donnée au Maire ou à son représentant de signer le compromis de vente, l'acte de transfert de propriété ainsi que tous documents relatifs cette affaire, au frais de l'acquéreur.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

ADOPTE à l'unanimité l'ensemble des propositions.

Pour l'adoption : 34
Contre l'adoption : 0
Abstention : 0
Ne prend pas part au vote : 0

Les conclusions du rapport,
mises aux voix, sont adoptées.
Pour extrait conforme,
Le Maire,

MAIRIE DE SAINTES (Charente-Maritime)

Jean-Philippe MACHON

En application des dispositions des articles R. 421-1 à R. 421-5 du code de justice administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Envoyé en préfecture le 30/04/2018
Reçu en préfecture le 30/04/2018
Affiché le
ID : 017-211704150-20180411-2018_49CESDH130-DE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE LA CHARENTE- MARITIME
Pôle métiers : animation et expertise
Mission domaine et politique immobilière de l'Etat
24 Avenue de Fetilly
BP 40587
17021 LA ROCHELLE CEDEX 1
Téléphone : 05 46 30 08 73

POUR NOUS JOINDRE :

Affaire suivie par : Monique NOURAUD
Téléphone :05 46 96 52 72
Courriel : ddfip17.pgp.domaine@dgfip.finances.gouv.fr
Réf LIDO : 2018-17415 V 0281 –14 Z 82

Le 28 / 02 / 2018

Le Directeur départemental des Finances publiques de la Charente-Maritime

à

Monsieur le Maire de Saintes
square André Maudet BP 319
17107 SAINTES

AVIS du DOMAINE sur la VALEUR VÉNALE

DÉSIGNATION DU BIEN : LOCAL COMMERCIAL

ADRESSE DU BIEN : 6 AVENUE DE BELLEVUE 17100 SAINTES

VALEUR VÉNALE : 7 700 €

1 – SERVICE CONSULTANT : VILLE DE SAINTES

AFFAIRE SUIVIE PAR : CELINE MARMET

2 – Date de consultation	: 22/02/2018
Date de réception	: 22/02/2018
Date de visite	: 23/02/2018
Date de constitution du dossier « en état »	: 23/02 /2018

3 – OPÉRATION SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE – DESCRIPTION DU PROJET ENVISAGÉ

La ville de Saintes envisage la vente de ce local commercial;

4 – DESCRIPTION DU BIEN

Référence cadastrale: parcelle cadastrée DH n°130 lot n°6

Description du bien : local vide dans la galerie commerciale de Bellevue

Envoyé en préfecture le 30/04/2018
Reçu en préfecture le 30/04/2018
Affiché le
ID : 017-211704150-20180411-2018_49CESDH130-DE

5 – Situation juridique

- nom du propriétaire : Ville de Saintes
- situation d'occupation : libre

6 – Urbanisme et réseaux

zone UB au PLU approuvé le 20/12/2013

7 – Détermination de la valeur vénale

La valeur vénale est déterminée par la méthode de comparaison

La valeur vénale du bien est estimée à 7 700 €

marge de négociation de 10 %

8 – Durée de validité

1 an

9 – Observations particulières

Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols.

L'évaluation contenue dans le présent avis correspond à la valeur vénale actuelle. Une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus, ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Elle n'est, au surplus, valable que pour une acquisition réalisable uniquement dans les conditions du droit privé. Une nouvelle consultation serait indispensable si la procédure d'expropriation était effectivement engagée par l'ouverture de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique.

pour le Directeur Départemental des Finances Publiques,

l'inspectrice des Finances Publiques

Monique NOURAUD

L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n° 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès des directions territorialement compétentes de la Direction Générale des Finances Publiques.

Envoyé en préfecture le 30/04/2018
Reçu en préfecture le 30/04/2018
Affiché le
ID : 017-211704150-20180411-2018_49CESDH130-DE

RENSEIGNEMENT D'URBANISME

Date : 05/02/2018

Echelle : 1:500

Parcelle	**170415 DH0130**	
Commune	SAINTES	Le terrain est bâti : Oui
Adresse	6 AV DE BELLEVUE	Le terrain est dans un lotissement : Non
Surface	2889m²	
Propriétaire(s)	**@00422**	
CABINET BRUN (Principal) BP 115 0069 AV GAMBETTA 17100 SAINTES COPROPRIETAIRES DU CENTRE COMMERCIAL DE LA RES BELLEVUE PAR CABINET BRUN 0069 AV GAMBETTA 17100 SAINTES		